



HAL
open science

Le territoire entre appropriation et objectivation de l'espace : bans, bandits et banlieues

Jérôme Monnet

► To cite this version:

Jérôme Monnet. Le territoire entre appropriation et objectivation de l'espace : bans, bandits et banlieues. Genèse des espaces politiques: autour de la question spatiale dans les royaumes francs et post-carolingiens (IXe-XIIe s.) / Die Entstehung politischer Räume: zur Raumgliederung in den fränkischen und postkarolingischen Regna (9.-12. Jh.), Jun 2013, Marne-la-vallée, France. <https://doi.org/10.1484/M.HAMA-EB.5.113671>. halshs-00839354

HAL Id: halshs-00839354

<https://shs.hal.science/halshs-00839354>

Submitted on 28 Jun 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Colloque du projet TERRITORIUM : *Genèse des espaces politiques : autour de la question spatiale dans les royaumes francs et post-carolingiens (IXe-XIIe s.) / Die Entstehung politischer Räume: zur Raumgliederung in den fränkischen und postkarolingischen Regna (9.-12. Jh.)*, universités de Paris-Est Marne-la-Vallée (France) et Tübingen (Allemagne), Marne-la-Vallée : 27-29 juin 2013

Le territoire entre appropriation et objectivation de l'espace : bans, bandits et banlieues

Jérôme MONNET

Université Paris-Est, Lab'Urba/IFU

Introduction

« Alors que la recherche française admet que le pouvoir serait fondamentalement devenu territorial dès avant le XII^e siècle, la recherche allemande considère que le **processus de territorialisation** aurait commencé seulement au XII^e siècle. Par conséquent, le pouvoir politique est caractérisé différemment dans ces deux traditions : **selon le modèle français, il se fonde au départ sur le contrôle de l'espace, alors que selon l'approche allemande il repose au contraire sur des liens personnels.** » (Argumentaire du colloque [1] ; emphases miennes)

Je suis parti des questions suivantes : si le « pouvoir territorial », c'est le « contrôle de l'espace », cela implique que le contrôle d'une étendue permet d'exercer un pouvoir sur ceux qui s'y trouvent ? Inversement, si le « pouvoir non territorial » c'est le « contrôle des liens personnels », alors le pouvoir sur les gens s'exerce indépendamment des espaces où ils se trouvent ?

Dans ce cas, la territorialisation du pouvoir peut se comprendre comme le renforcement du rôle de l'espace dans l'exercice du pouvoir. Mais tout dépend de ce qu'on entend par territoire : est-ce seulement une étendue contrôlée ? N'y a-t-il pas d'autres formes territoriales de l'exercice du pouvoir ? Même chose pour le pouvoir : est-ce seulement l'exercice d'une autorité instituée ?

I. Territoire : espace et pouvoir

Définir le territoire comme matérialisation du pouvoir dans l'espace (exclusivité de l'autorité dans un périmètre, définition des limites et des accès de celui-ci, contrôle des activités à l'intérieur), implique de le voir à la fois comme :

- le résultat physique de l'action (qui définit la portion d'espace sur laquelle elle s'exerce) ;
- l'instrument de l'action (le contrôle d'un périmètre permet d'exercer le pouvoir sur ceux qui s'y trouvent).

Le territoire serait donc quelque chose (une action) que quelqu'un (un acteur) fait à l'espace et/ou avec l'espace. Cela intéresse des historiens qui peuvent étudier sur la longue durée les temporalités différenciées de l'action d'une part (le temps des actions) et

des formes spatiales produites par l'action, d'autre part. En effet, l'inertie des formes permet de distinguer :

→ celles qui sont directement produites par des actions : par exemple, l'érection d'un mur et d'une porte, ou de bornes-frontières ;

→ celles qui sont dérivées des premières et représentent le pouvoir exercé par la forme bâtie : définir un intérieur, un extérieur et des conditions de passage entre les deux ; ainsi, les clôtures fonctionnent en l'absence de ceux qui les ont commandées et érigées, elles agissent comme des « actants », présences déléguées des acteurs (Latour 1994 [2]).

La spatialisation du pouvoir apparaît donc comme la condition de son exercice à distance ou en l'absence de l'acteur. Ainsi, la définition du territoire comme « espace approprié », qui ne renvoie qu'aux formes produites comme résultat de l'action, est insuffisante car cette appropriation prend sens uniquement grâce à ce que l'on va faire avec ce territoire, forme spatiale produite comme instrument. La territorialisation du pouvoir ne passe par le contrôle et l'appropriation de l'espace (faire sienne une étendue exclusive) qu'en vue de son objectivation ou instrumentalisation : il s'agit d'inclure l'espace dans les instruments du « faire faire » (ou empêcher de faire) quelque chose à autrui.

Le territoire peut alors être défini comme un pouvoir délégué *hors-le-lieu* de l'acteur (au delà de l'espace-temps limité où il siège, à distance et/ou en son absence) : c'est un espace de compétence virtuelle qui peut être réalisé autant par le contrôle d'une étendue (« pouvoir territorial » à la française ?) que par le contrôle des relations personnelles à distance (« pouvoir non-territorial » à l'allemande ?).

L'apparente opposition entre les mondes post-carolingiens « français » et « allemands » pourrait ainsi relever plutôt de deux territorialités, ou façons d'utiliser l'espace dans l'exercice délégué du pouvoir : l'une utilisant plutôt l'étendue comme un actant sur les assujettis, l'autre utilisant plutôt les assujettis comme des actants sur l'espace ? La coexistence ou la succession de ces deux territorialités se retrouve peut-être dans les mandats donnés par la couronne espagnole aux colonisateurs de l'Amérique : « **encomienda** » (pouvoir de commandement sur des assujettis) et « **hacienda** » (monopoles de production dans des périmètres exclusifs).

Nous verrons maintenant un exemple de territoire paradoxal qui naît des contradictions entre différentes formes de pouvoir et de territorialité.

II. Une territorialisation paradoxale : du ban à la banlieue

Le point de départ de la réflexion provient de l'éternelle (?) marginalisation de la banlieue dans la ville contemporaine. Je généralise ici essentiellement à partir du cas parisien et il resterait à mettre cette analyse à l'épreuve d'autres contextes.

Dans les discours politiques, médiatiques et scientifiques, la représentation de la « banlieue » entretient l'idée que cet espace n'est pas véritablement ou complètement citadin : il s'agit d'un espace urbain ébauché, imparfait, inachevé voire inachevable, interminable ou indéfinissable, une partie de ville en « mode dégradé ». La territorialité de la banlieue est donc problématique car cet espace ne serait pas vraiment « approprié » et « contrôlé » comme les autres, mais plutôt une zone de « non-droit » où règneraient la loi du plus fort (gangs) et l'abus de pouvoir (police). Le doute sur l'identification de la banlieue comme territoire propre ou comme partie du territoire urbain semble venir du doute sur le

pouvoir qui s'y exerce, la Cité ne semblant que partiellement présente ou avec une grande distance.

Tableau 1 : les termes sémantiques de la relégation de la banlieue

Urbs	Sub-urbs
Ville-centre	Périphérie, périurbain
La Cité	les cités HLM, les « zones urbaines sensibles », les « quartiers de la politique de la ville », « l'urbain généralisé » et sans qualité (Choay 1994), les « non-lieux » (aéroports, centres commerciaux et autres équipements de banlieue, Augé 1992), la « France moche » (entrées de ville, échangeurs, zones d'activité etc., <i>Télérama</i> 2010).

Or, ce doute entache nous seulement l'espace mais aussi les habitants, car le vocabulaire de l'exclusion socio-spatiale associe le déni ou déficit d'urbanité de l'espace banlieusard et la récusation d'une citoyenneté-citoyenneté complète de ses résidents. Dans un récent débat scientifique à propos des « périurbains », terme qui essentialise comme pas urbains autant les espaces et que les habitants, était ainsi posé un lien entre le manque d'urbanité de l'espace et le manque d'urbanité des habitants (*La vie des idées*, 2013 [3]). Sur une durée plus longue, on observe une troublante persistance du vocabulaire disqualifiant le « jeune de banlieue » comme « non civilisé » :

- racaille (2005, N. Sarkozy, ministre de l'Intérieur)
- sauvageon (1999, J.P. Chevènement, ministre de l'Intérieur)
- zonard (années 1970-1980)
- loulou de banlieue (« récidiviste de l'évasion et de l'attaque à main armée, voleur de grand chemin, incendiaire, agresseur de bergères », 1928)
- apache (« la pègre des boulevards extérieurs », 1902)... [4]

Je vais maintenant explorer l'hypothèse que cette ambiguïté de la banlieue (ville ou pas ville, territoire ou pas territoire ?) et de ses résidents (citadins ou pas?) serait un effet de contradictions dans les territorialisations urbaines de l'ère contemporaine, en passant par une généalogie sémantico-territoriale de la banlieue [4].

Entre les 7^e et 11^e siècles, le **ban** résumerait l'ambivalence socio-spatiale de l'exercice du pouvoir ; le **convoquer** c'est appeler les assujettis où qu'ils soient ; le **proclamer** c'est imposer une loi à tous les présents dans la juridiction, quels qu'ils soient.

En 1185, le [sic] **banlieue** apparaît comme « l'espace [...] autour d'une ville, dans lequel l'autorité [a] juridiction » ; cette vision juridictionnelle du territoire distingue la ville comme siège du pouvoir de la banlieue comme annexe ou dépendance.

A partir de 1718, la banlieue est désignée comme une « campagne qui forme les alentours d'une ville » ; cette conception morpho-fonctionnelle demeure celle qui fonde jusqu'à aujourd'hui le « périurbain » comme une marge, réserve foncière ou front pionnier.

Ceux dont le ban a été révoqué (1547), les **bannis et bandits** (1533) théoriquement exclus de la communauté et exilés de la juridiction, sont relégués aux frontières de celles-ci : la banlieue peut ainsi devenir le paradoxal territoire de l'extra-territorialité des hors-la-loi et autres indésirables humains et non-humains au fil des siècles (cabarets, hôpitaux, prisons, tanneries, décharges, cimetières, grands ensembles, bidonvilles, etc.).

Dans **banal** (à la disposition de tous, commun) demeure la trace de l'homogénéité

statutaire soit sociale (l'ensemble des assujettis) soit spatiale (l'ensemble des lieux de la juridiction) que le ban médiéval garantissait. Mais désormais, **mise au ban** (1694) de la ville et de la société par la hiérarchisation juridico-fonctionnelle, la banlieue n'est ni intégrée à la ville ni territoire à part entière : elle demeure périphérie par rapport au centre, marge par rapport à la norme...

III. Toujours ou de nouveau : des territorialités post-carolingiennes ?

La paradoxale (extra-)territorialité de la banlieue (donc à la fois dans et hors de la ville, banale et anormale) correspond peut-être à la coexistence de deux modes de territorialisation à l'œuvre dans l'urbanisation contemporaine.

D'une part une territorialisation souterraine (« à l'allemande »?) par les citoyens qui exercent leur pouvoir territorial de produire l'espace urbain en allant chercher de nouveaux lieux de résidence, de travail ou d'approvisionnement à la périphérie de l'espace bâti, et qui relient ces lieux par leurs mobilités ordinaires et triviales. Ils transforment l'espace périurbain en territoire du quotidien urbain, avec une territorialité réticulaire [5] : un réseau de lieux ayant différents statuts, reliés autant par des pratiques et des représentations relativement stables que par des espaces de transport activés temporairement.

D'autre part une territorialisation officielle (« à la française »?) par les autorités publiques qui découpent l'espace en unités politico-administratives aréolaires, juxtaposées et mutuellement exclusives au même niveau de compétence, et superposées selon différents niveaux de compétence (les propriétés privées, les communes, les départements, les régions, l'Etat-nation).

Pourrait-on alors considérer que cet objet flou et fluide [6] qu'est la banlieue contemporaine comme un témoignage vivant des différentes territorialités post-carolingiennes ?

Ce double processus de territorialisation a été plus ou moins conflictuel. En effet, les dynamiques sociales d'urbanisation « hors les murs » ont rendu ceux-ci caducs, mais leur destruction ne se produit qu'avec beaucoup de retard, ce qui nous ramène aux temporalités différentes des actions et des formes produites évoquées dans la première partie). Or, les autorités ont tenté de maintenir leur pouvoir territorial par « contrôle de l'espace », en tentant de conserver une aire de compétence unique avec une politique de conquête de la banlieue qui est passée par l'annexion au 19^e siècle, puis par des outils de planification technocratique comme les schémas directeurs régionaux au 20^e siècle, puis par la tentative d'organisation de la gouvernance métropolitaine du Grand Paris au 21^e siècle. Mais fortifications, périphériques et rocade ont systématiquement été dépassés par les habitants, poursuivis par les autorités tentant de repousser les murs, d'étendre physiquement la Cité pour étendre sa loi et sa norme sur une nouvelle surface mais ne faisant ainsi que repousser plus loin la zone de relégation.

La citoyenneté des habitants est vulnérabilisée dans ces processus. Les dynamiques socio-spatiales de l'agglomération induisent la dissociation croissante de l'habiter urbain entre lieux distants (résidence, travail, consommation, sociabilité, loisirs), alors que le monopole de la représentation politique est attaché à la résidence. Cette territorialisation aréolaire de la « démocratie du sommeil » (J.Viard [7]) exclut ceux qui sont « de passage » (travailleurs, consommateurs ou voyageurs), ce qui joue surtout contre les banlieusards. Enfin, le citoyen n'a pas sa place dans les organismes dits « métropolitains », qu'ils soient aréolaires car ils organisent la coopération entre gouvernements ou réticulaires du fait qu'ils s'occupent des transports, des eaux ou des déchets. C'est pourquoi on peut se demander s'il ne faudrait pas inventer une démocratie

post-carolingienne « à l'allemande », avec des droits et devoirs attachés plus aux personnes qu'aux lieux, pour offrir aux banlieues contemporaines les formes de représentation politique de leur inscription réticulaire dans la ville.

Conclusion

L'argumentaire du colloque, l'invitation des organisateurs et mon ignorance de l'histoire post-carolingienne m'ont offert une grande liberté, dont j'ai usé et peut-être abusé pour mettre à l'épreuve quelques idées sur le territoire, la territorialité et la territorialisation et les relations qu'ils entretiennent avec les notions d'espace et de pouvoir.

Il me semble qu'il faut moins opposer les deux traditions post-carolingiennes et plutôt explorer comment se combinent deux manières fondamentales de faire territoire et faire société : l'une peut ainsi dominer officiellement l'autre tandis que celle-ci continue à produire du territoire en mode sous-jacent.

Cette attention à un jeu systémique et aux hybridations continues qui en procèdent permet alors de comprendre des objets flous et fluides comme peut apparaître la banlieue, comprendre pourquoi ce territoire ambigu a pu à la fois être éternellement marginalisé jusqu'à maintenant tout en jouant un rôle essentiel et central dans ce qu'est la ville d'aujourd'hui. Cet exemple nous invite à nous pencher sur des situations qui pourraient échapper à notre attention en jouant d'oppositions trop simples.

Le territoire est un enjeu et un instrument de pouvoir : raison de plus de ne pas se laisser raconter l'histoire seulement par les vainqueurs.

Notes :

[1] <http://acp.univ-mlv.fr/rencontres/colloques-congres/genese-des-espaces-politiques/>

[2] Latour B., 2007 (1994), « Une sociologie sans objet? Note théorique sur l'interobjectivité », in Octave Debarry, *Objets et mémoires*, MSH-Presses de l'Université Laval, pp. 38-57 [reprint de *Sociologie du travail*, pp.587-607, 1994]

[3] <http://www.laviedesidees.fr/Liens-faibles-choix-forts-les.html>

[4] les étymologies évoquées dans toute la communication sont tirées du « Portail lexical » du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales : <http://www.cnrtl.fr/portail/>

[5] <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00533584>

[6] « Objet socio-spatial identifiable » : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00113484> ; Monnet J., « Pour une géographie du fluide et du flou ». *La Géographie. Acta Geographica*, hors-série (n°1502 bis), 2001/II, p.89-94.

[7] <http://www.lejdd.fr/Chroniques/Jean-Viard/La-chronique-de-Jean-Viard-dans-le-JDD-236536>